

Une démarche globale en faveur du climat, de l'environnement et de la qualité de vie

Face aux enjeux énergétiques et climatiques, les communes ont un rôle important à jouer car de nombreux défis se posent au niveau local. Dans cette perspective, la commune de Prangins a développé un ensemble de mesures concrètes et cohérentes qui, par une gestion plus durable des ressources, visent à consommer moins d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.

Toute activité humaine (nos déplacements, notre habitat, la fabrication de notre alimentation, etc.) nécessite une consommation d'énergie, directe et indirecte. Une grande partie de cette énergie, issue de sources fossiles, génère des émissions qui détériorent la qualité de l'air et engendrent du CO₂ responsable du changement climatique.

Ainsi, les mesures déployées par la commune de Prangins s'articulent autour de domaines aussi variés que le bâti existant, la mobilité ou la planification territoriale. Ces mesures sont le plus souvent liées aux projets communaux, sur lesquels la Municipalité a une influence directe. Elles sont toutefois également liées aux projets privés, la commune incitant les citoyens à adopter des démarches en faveur du climat en proposant des subventions pour les installations solaires, l'isolation de bâtiments ou encore lors de l'achat de vélos électriques.

Cette démarche globale vise ainsi à diminuer sur le long-terme l'empreinte environnementale et les émissions de CO₂ de la commune de Prangins contribuant ainsi à sa qualité de vie.

Les projets phares de la politique énergétique

- Construction de nouveaux bâtiments communaux à haute performance énergétique ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ;
- Achat d'électricité certifiée pour les bâtiments communaux ;
- Subventions afin d'encourager les projets privés en faveur du climat ;
- Mise en place de mesures en faveur d'une mobilité durable, dont le renforcement des transports publics et des vélos en libre-service ;
- Intégration de la dimension énergétique lors de l'élaboration et l'application d'outils de gestion du territoire et dans les projets d'infrastructures (station d'épuration, déchetterie, etc.).

En quelques chiffres

Commune : Prangins
Canton : Vaud
Nombre d'habitants : 4000
Superficie : 6,1 km²
Internet : www.prangins.ch

Première labellisation Cité de l'énergie :
..... 2015





«Agir ensemble pour le climat »

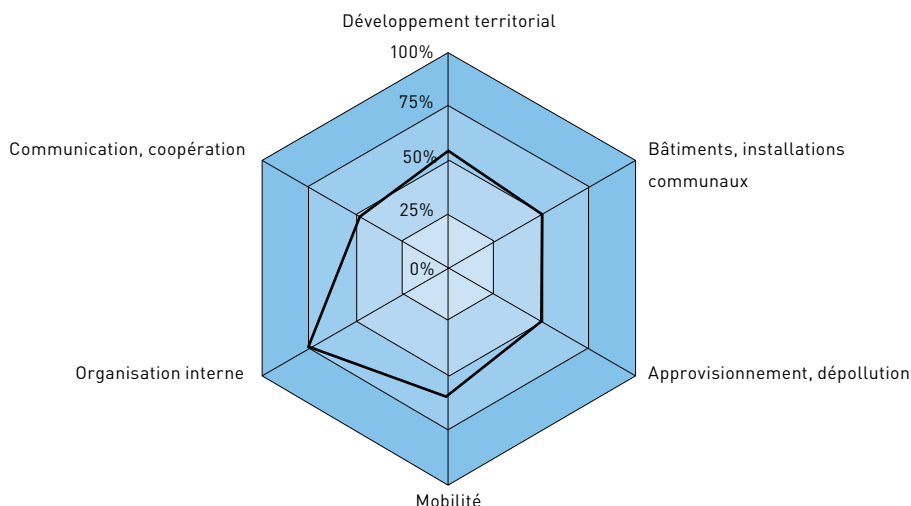
« Grâce à sa démarche en faveur du climat et de l'environnement, notre commune vient d'obtenir le Label Cité de l'énergie. Cette reconnaissance atteste de notre engagement de longue date à diminuer les émissions de CO₂ sur notre territoire.

Concrètement, les actions développées concernent des domaines aussi variés que les bâtiments publics, l'habitat privé, les moyens de transport, les déchets ou l'usage de l'eau. Les mesures sont souvent liées aux projets communaux mais les démarches des habitants jouent également un rôle important et sont soutenues par la commune, car il s'agit d'agir ensemble pour le climat.

Cette politique énergétique municipale ambitieuse contribuant à notre qualité de vie permet aujourd'hui à notre commune de se distinguer en devenant la troisième commune du district de Nyon à être une Cité de l'énergie. »

*Dominique-Ella Christin
Municipale, Prangins*

Taux de réalisation en 2015



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le Label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le Label European Energy Award® GOLD.

Les prochaines étapes

La commune de Prangins s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir :

- sensibilisation des habitants aux questions d'économie d'énergie et d'eau ;
- affichage des performances énergétiques des bâtiments communaux ;
- installation de panneaux photovoltaïques sur certaines toitures communales ;
- poursuite de l'assainissement de l'éclairage public ;
- prise en compte du bilan territorialisé des consommations énergétiques et des filières renouvelables ;

- construction d'une nouvelle déchetterie permettant l'optimisation de la collecte des déchets et leur valorisation énergétique.

Personne de contact à Prangins

Dominique-Ella Christin, Municipale
T 022 994 31 13
dechristin@prangins.ch

Conseiller Cité de l'énergie

Dominique Rossel
T 021 701 44 10
tqe-d.rossel@bluewin.ch

SuisseEnergie pour les communes

c/o Planair, T 032 933 88 40
info@planair.ch

Plus d'informations

www.citedelenergie.ch/prangins



european energy award

A quoi sert le label Cité de l'énergie ?

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award®). Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le label est propriété de l'Association Cité de l'énergie.